



COMMUNE DE MAULDE
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton de Saint Amand Les Eaux

ARRÊTÉ MUNICIPAL
2026-03

Objet : Règlementation de la circulation dans le cadre de travaux de réfection de la voirie devant le 674 Grand Rue ainsi que dans la rue du Pont par la SARL AADT CORFU, 15 rue Peter Bruegel, 59490 SOMAIN pour le compte d'HYDRAM.

Nous, Monsieur Jean-François HOURDEAU, Maire de la Commune de Maulde,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Communes Article 131.1,
Vu la demande de SARL AADT CORFU, 15 rue Peter Bruegel, 59490 SOMAIN, en date du 16 janvier 2026 pour des travaux de réfection de voirie devant le 674 Grand Rue et dans la rue du Pont 59158 MAULDE. Considérant qu'à l'occasion de ces travaux il y a lieu de prendre des mesures pour faciliter le bon déroulement du chantier mobile et éviter tout accident,

ARRETONS

Art 1 : A partir du début des travaux prévus pour la période du 21 janvier 2026 au 26 janvier 2026 la circulation sera réglementée :

La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Le stationnement et le dépassement seront interdit dans l'emprise du chantier aux véhicules légers et poids lourds.

Art 2 : Des panneaux indiquant les travaux seront placés par SARL AADT CORFU, 15 rue Peter Bruegel, 59490 SOMAIN à chaque extrémité du chantier.

Art 3 : Les travaux devront être faits en souterrain sans ouverture de voirie (sauf contraintes techniques). Si ouverture de la chaussée, pose de l'enrobé dans les 48 heures.

Art 4 : Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de la SARL AADT CORFU, 15 rue Peter Bruegel, 59490 SOMAIN,
- La brigade Gendarmerie de Lecelles,
- CIS Mortagne du Nord.
- Un affichage en mairie

Fait à Maulde le 19 janvier 2026.

Le Maire,
Jean-François HOURDEAU

Par délégation du Maire

Le 1er Adjoint

